



## Règlements de la Ville de Malartic

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC



### **RÈGLEMENT NUMÉRO 888 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET FRAIS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 DE LA VILLE DE MALARTIC**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1), la Ville de Malartic peut établir une tarification pour l'utilisation de ses biens, services et frais;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de remplacer les annexes 3 et 5 du *Règlement numéro 876 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2017 de la Ville de Malartic*;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Malartic par monsieur le conseiller Jean Turgeon, tenue le mardi 13 juin 2017;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de règlement a été présenté le 18 juillet 2017 à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Malartic;

**À CES CAUSES**, le conseil municipal de la Ville de Malartic statue et décrète par le présent règlement ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 - PRÉAMBULE**

---

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 - TITRE DU RÈGLEMENT**

---

Le titre du présent règlement est le « *Règlement numéro 888 modifiant le Règlement numéro 876 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2017 de la Ville de Malartic* ».

#### **ARTICLE 3 - MODIFICATION**

---

3.1. Le *Règlement numéro 876 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2017 de la Ville de Malartic* est modifié comme suit :

- a) L'annexe 3 mentionnée à l'article 4 du *Règlement numéro 876* est remplacée par celle jointe au présent règlement;
- b) L'annexe 5 mentionnée à l'article 4 du *Règlement numéro 876* est remplacée par celle jointe au présent règlement.



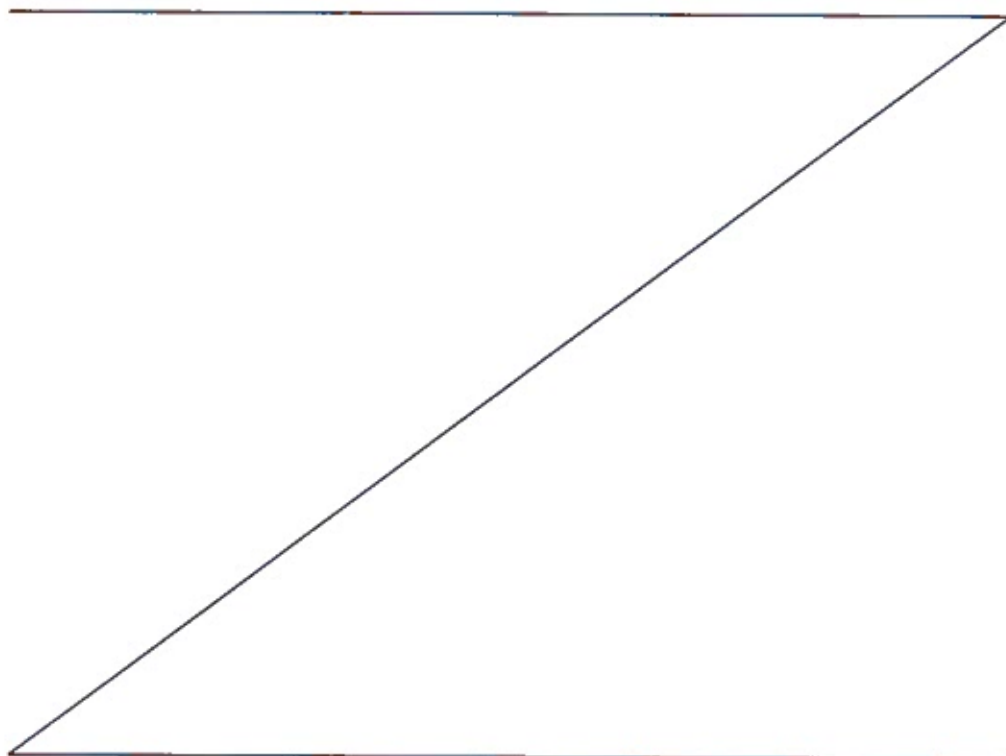
## Règlements de la Ville de Malartic

### ARTICLE 4 - ENTRÉE EN VIGUEUR RÉTROACTIVE

Le présent règlement entre en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> août 2017.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION D'ADOPTION 2017-08-265, séance ordinaire du 8 août 2017.



  
(SIGNÉ) MARTIN FERRON  
MAIRE

  
(SIGNÉ) Me KATHY GAUTHIER  
GREFFIERE

### CERTIFICAT DU MAIRE ET DE LA GREFFIÈRE (Loi sur les cités et villes, art. 357, 3<sup>ième</sup> al.)

Avis de motion : 13 juin 2017  
Présentation du projet  
de règlement : 18 juillet 2017  
Adoption : 8 août 2017  
Publication du règlement : 23 août 2017  
Entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> août 2017

  
(SIGNÉ) MARTIN FERRON  
MAIRE

  
(SIGNÉ) Me KATHY GAUTHIER  
GREFFIÈRE



## Règlements de la Ville de Malartic

### ANNEXE 3

#### LISTE DES TARIFS

#### SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CARTE D'ACCÈS LOISIR <sup>1</sup>		
<p>Une carte d'accès loisir est obligatoire pour s'inscrire aux activités prévues dans cette annexe. Elle est gratuite pour les résidents de Malartic et pour les résidents des villes signataires d'une entente de loisir. Les tarifs annuels de la carte d'accès loisir pour les non-résidents sont de 200 \$ (individuel) et de 300 \$ (familial). Ces tarifs sont valides pour la période du 1<sup>er</sup> août 2017 au 31 juillet 2018.</p>		
TYPE	TARIF	
<b>Bibliothèque<sup>3</sup></b>		
Abonnement - enfant	2,00 \$/an	
Abonnement - étudiant avec carte étudiante	5,00 \$/an	
Abonnement - adulte	12,00 \$/an	
Abonnement - aîné	5,00 \$/an	
Abonnement – familial <sup>3</sup>	20,00 \$/an	
Frais de photocopie <sup>1</sup>		
Noir et blanc	0,22 \$/copie	
Couleur	0,43 \$/copie	
Utilisation d'internet CACI	2,00 \$/heure	
Pénalité pour retard	0,15 \$ par livre/jour	
Location de la bibliothèque <sup>1</sup> (présentation, conférence, 5@7, etc.)	Organisme reconnu par la Ville	Autre
	26,09 \$/heure	39,14 \$/heure
Frais de montage de salle	15,66 \$/heure	15,66 \$/heure
Pour la période du 1 <sup>er</sup> août 2017 au 31 juillet 2018, l'abonnement pour un an est gratuit.		
<b>Centre Michel Brière<sup>1</sup></b>		
Association de hockey mineur de VD - Location de la glace	97,41 \$/heure	
Location adulte	139,16 \$/heure	
Location enfant	60,88 \$/heure	
Organisme reconnu par la Ville	60,88 \$/heure	
CPA Malartic et programme hockey	60 \$/enfant	
	Organisme reconnu par la Ville	Autre
Location tournoi, spectacle et événements	478,36 \$/jour	565,34 \$/jour
Location de local ou chambre	2,00 \$/pi <sup>2</sup>	2,50 \$/pi <sup>2</sup>
Salle multifonctionnelle (complète)	15,66 \$/heure	22,61 \$/heure
	86,97 \$/jour	135,68 \$/jour
Salle multifonctionnelle (demie)	10,44 \$/heure	15,66 \$/heure
	58,28 \$/heure	86,97 \$/jour
Frais de montage de salle	15,66 \$/heure	
Frais d'entretien ménager	34,74 \$/heure	
	Résident ou utilisateur avec carte d'accès loisir	Résident ou utilisateur avec carte d'accès loisir/ non-résident
	Carte prépayée 12 fois	À la fois
Patinage libre enfant	17,40 \$	1,74 \$/4,35 \$
Patinage libre adulte	39,14 \$	3,48 \$/8,70 \$
Patinage libre famille	86,97 \$	8,70 \$/21,74 \$



## Règlements de la Ville de Malartic

Hockey libre pour tous	N/A	5,22 \$/7,83 \$		
Hockey libre enfant	N/A	2,61 \$/6,52 \$		
<b>Stade Osisko<sup>1</sup></b>				
	<b>Organisme reconnu par la Ville</b>	<b>Autre</b>		
Terrain, arène, bar, lobby bar, VIP	1 000 \$/jour - 125 \$/heure	1 300 \$/jour - 160 \$/heure		
Bar et lobby bar	200 \$/jour - 50 \$/heure	320 \$/jour 80 \$/heure		
VIP	100 \$/jour - 25 \$/heure	220 \$/jour 55 \$/heure		
<b>Camp de jour<sup>1</sup></b>				
	<b>Tarif par enfant</b>			
	<b>1 enfant par famille</b>	<b>2 enfants par famille</b>	<b>3 enfants par famille</b>	<b>4 enfants par famille</b>
Inscription avec service de garde	60,88 \$/ semaine	55,66 \$/ semaine	50,45 \$/ semaine	46,97 \$/ semaine
Inscription sans service de garde	52,19 \$/ semaine	46,97 \$/ semaine	41,75 \$/ semaine	38,27 \$/ semaine
Vente d'un T-shirt obligatoire pour le camp de jour : 10,44 \$				
<b>Activités sportives et culturelles<sup>1</sup></b>				
<b>Cours de groupe</b>				
Cours natation enfant Anim'Eau				43,49 \$
Cours de natation Récré'Eau (1-12)				52,19 \$
Cours de groupe				6,52 \$/heure
Cours de groupe - enfant				5,22 \$/heure
Cours de groupe spécialisé (yoga, pilates, etc.)				10.44 \$/heure
Salle de conditionnement physique				26,09 \$/mois 78,28 \$/4 mois
Rabais aîné/étudiant				15 % avant taxes
Rabais 2 cours ou plus				5 % avant taxes
Rabais 2 enfants				10 % avant taxes
Rabais 3 enfants				15 % avant taxes
Rabais 4 enfants				20 % avant taxes
	<b>Résident ou utilisateur avec carte d'accès loisir<sup>1</sup></b>	<b>Résident ou utilisateur avec carte d'accès loisir/ Non-résident<sup>1</sup></b>		
	Carte prépayée 12 fois	À la fois		
Cours de groupe - Salle de conditionnement physique	88,71 \$	7,83 \$/19,57 \$		
Cours de groupe spécialisé (yoga, pilates, etc.)	88,71 \$/6 fois	14,78 \$/36,95 \$		
Bain libre enfant	17,40 \$	1,74 \$/4,35 \$		
Bain libre adulte	39,14 \$	3,48 \$/8,70 \$		
Bain libre famille	86,97 \$	8,70 \$/21,74 \$		
Badminton libre	47,84 \$	4,35 \$/10,87 \$		
<b>Location de piscine<sup>1</sup></b>				
Nombre de personnes	Nombre de préposés à la surveillance	<b>Organisme reconnu par la Ville</b>	<b>Autre</b>	
1-49	2	60,88 \$/heure	91,32 \$/heure	
50-105	3	91,32 \$/heure	136,98 \$/heure	
Surveillant supplémentaire		30,44 \$/heure	30.44 \$/heure	
<b>Plateaux et locaux<sup>1</sup></b>				
<b>École secondaire Le Tremplin<sup>1</sup></b>				
	<b>Organisme reconnu par la Ville<sup>2</sup></b>	<b>Autre</b>		
Gymnase	15,66 \$/heure	22,61 \$/heure		



## Règlements de la Ville de Malartic

B1-033		
Palestre		
A1-035	15,66 \$/heure	22,61 \$/heure
Piscine (sans surveillance)	15,66 \$/heure	22,61 \$/heure
Cafétéria A1-002 et Place publique A1-067	15,66 \$/heure	22,61 \$/heure
Local de danse		
A1-065	15,66 \$/heure	22,61 \$/heure
Terrain de soccer	15,66 \$/heure	22,61 \$/heure
Frais de gardien de sécurité (minimum 4 heures)		15,66 \$/heure
Frais de montage de salle		15,66 \$/heure
Frais d'entretien ménager		34,74 \$/heure
<b>École Des Explorateurs<sup>1</sup></b>		
	<b>Organisme reconnu par la Ville<sup>2</sup></b>	<b>Autre</b>
Gymnase	15,66 \$/heure	22,61 \$/heure
Salle des dîneurs	15,66 \$/heure	22,61 \$/heure
Frais de montage de salle		15,66 \$/heure
Frais d'entretien ménager		34,74 \$/heure
<b>Parc hivernal<sup>1</sup></b>		
	<b>Organisme reconnu par la Ville<sup>2</sup></b>	<b>Autre</b>
Pavillon d'accueil	15,66 \$/heure	22,61 \$/heure
Frais de montage de salle		15,66 \$/heure
Frais d'entretien ménager		34,74 \$/heure
<b>Terrains de tennis<sup>1</sup></b>		
	<b>Organisme reconnu par la Ville<sup>2</sup></b>	<b>Autre</b>
2 courts	7,83 \$/heure 43,49 \$/jour	11,30 \$/heure 86,97\$/jour
4 courts	15,66 \$/heure 86,97 \$/jour	22,61 \$/heure 135,68 \$/jour
<b>Parc du Belvédère<sup>1</sup></b>		
	<b>Organisme reconnu par la Ville<sup>2</sup></b>	<b>Autre</b>
Terrain de Baseball (La location du pavillon n'est pas incluse)	Partie : 21,74 \$ 1 jour : 86,97 \$ 3 jours : 173,95 \$	Partie : 34,79 \$ 1 jour : 173,95 \$ 3 jours : 347,90 \$
Pavillon	1 heure : 15,66 \$	1 heure : 22,61 \$
70 places sans tables	1 jour : 86,97 \$	1 jour : 135,68 \$
45 places avec tables	3 jours : 239,18 \$	3 jours : 347,90 \$
Frais de montage de salle		15,66 \$/heure
Frais d'entretien ménager		34,74 \$/heure
<b>Centre culturel et récréatif Le Tremplin<sup>1</sup></b>		
Local pour un bureau administratif ou un entrepôt destiné à un organisme reconnu par la Ville		2 \$/pi <sup>2</sup>
	<b>Organisme reconnu par la Ville/Organisme dont la Ville est membre</b>	<b>Autre</b>
Salle de conférence Local 203	Gratuit Gratuit	100 \$/jour 60 \$/demi-journée



## Règlements de la Ville de Malartic

Salle de spectacle <sup>1</sup>					
	Organisme reconnu par la Ville/Organisme dont la Ville est membre			Autre	
Location de la salle (minimum 4 heures)	1 jour : 304,41 \$ 4 h (présentation, réunion, conférence, répétition) : 200,04 \$			1 jour : 408,78 \$ 4 h (présentation, réunion, conférence, répétition) : 252,23 \$	
Location Lobby avec service de bar	26,09 \$/heure			30,44 \$/heure	
Location Lobby	15,66 \$/heure (présentation, conférence)			22,61 \$/heure (présentation, conférence)	
Réservation - acompte	20 % (minimum 20 \$)				
Frais d'annulation	10 jours ou plus (20 % du coût de location) 3 à 9 jours (50 % du coût de location) 48 heures et moins (100 % du coût de location)				
Vestiaire avec service	52,19 \$			52,19 \$	
Service d'alcool aux tables	52,19 \$			52,19 \$	
Directeur technique	35,66 \$/heure			35,66 \$/heure	
Assistant technique ou manœuvre	26,09 \$/heure			26,09 \$/heure	
Location de nappes	7,39 \$/unité			7,39 \$/unité	
Location du service de billetterie	52,19 \$/300 billets : frais administratif et d'impression; et 2,15 \$ /billet vendu pour les frais Ticketaccés et de passerelle.			52,19 \$/300 billets : frais administratif et d'impression; et 3 \$ /billet vendu pour les frais Ticketaccés et de passerelle.	
Frais d'entretien ménager	34,74 \$/heure				
<b>Produits de la Salle de spectacle</b>					
		<b>Tarif (taxes incluses)</b>			
	Bière	5,25 \$/unité			
	Alexander Keith/Stella/Beck's	6,25 \$/unité			
	Cooler	6,50 \$/unité			
	Verre de vin rouge	6,25 \$/unité			
	Verre de vin blanc	6,25 \$/unité			
	Bouteille de vin rouge ou de vin blanc	Entre 25 \$ et 40 \$/unité			
	Fort Mix (1 once + jus/café)	6,50 \$/unité			
	Fort 1 once de plus	2,00 \$/unité			
	Fort Shooter	3,50 \$/unité			
	Boisson gazeuse	2,50 \$/unité			
	Eau	1,50 \$/unité			
	Eau gazéifiée	3,25 \$/unité			
	Chips	2,50 \$/unité			
	Popcorn	3,00 \$/unité			
	Café	2,50 \$/unité			
<b>Camping régional de Malartic<sup>1</sup></b>					
Services offerts	Tarif /Jour	Tarif Samedi dimanche	Tarif 7 jours et 7 nuits	Tarif Mois	Tarif Saison
3 services (eau, électricité, égout)	45 \$	n/a	250 \$	850 \$	1 600 \$
2 services (eau, électricité)	35 \$	n/a	185 \$	655 \$	950 \$
Sans service	25 \$	n/a	145 \$	610 \$	



## Règlements de la Ville de Malartic

Location chalet	160 \$	330 \$	665 \$	2 000 \$	
Wi-Fi	Inclus				
Réservation - acompte	20 % (minimum de 20 \$)				
Rabais basse saison	10 % de rabais avant taxes				
Semaine supplémentaire - saisonniers	125 \$				
Demande de changement de terrain	25 \$				
Visiteurs	Tarif (jour)		Tarif (saison)		
Adulte	3,48 \$		86,98 \$		
Enfant	1,74 \$		43,49 \$		
Famille	8,70 \$		217,44 \$		
Aîné	N/A		43,49 \$		

<sup>1</sup>Taxes applicables en sus.

<sup>2</sup>Tous les membres de l'organisme doivent posséder une carte d'accès loisir pour que l'organisme puisse bénéficier de ce tarif.

<sup>3</sup> La location d'un emplacement de camping saisonnier donne un droit d'accès à la bibliothèque et à la salle de musculation durant la période de location. Les utilisateurs doivent seulement défrayer le coût de l'abonnement.



## Règlements de la Ville de Malartic

### ANNEXE 5

#### LISTE DES TARIFS

#### SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

TYPE	TARIF
<b>Permis de construction</b>	
Nouvelle construction résidentielle	1 \$/1 000 \$ de la valeur déclarée
Transformation en logement, agrandissement ou modification d'un logement existant	20 \$
Bâtiment commercial, industriel, institutionnel et agricole (construction, transformation ou agrandissement d'un bâtiment principal)	1 \$/1 000 \$ de la valeur déclarée
Construction d'une clôture, d'un muret, mur de soutènement ou piscine	20 \$
Construction, installation ou modification d'un dispositif d'évacuation et de traitement des eaux usées	50 \$
Construction, installation ou modification d'un puits d'eau potable	50 \$
<b>Permis de lotissement</b>	
Pour les dix premiers lots	20 \$
Pour chaque lot additionnel	10 \$
Cession pour fins de parc	10 % de la valeur déclarée
<b>Certificat d'autorisation</b>	
Changement d'usage ou de destination d'un immeuble	20 \$
Réparation, rénovation (toutes les catégories d'usages)	20 \$
Déplacement d'un bâtiment	150 \$
Affichage ou enseigne	20 \$
Démolition - bâtiment principal	150 \$
Démolition - autre bâtiment	20 \$
Vente de garage	10 \$
Arrosage nouvelle pelouse	20 \$
Dérogation mineure	300 \$ + frais de publication
Modification de zonage	1 000 \$
Permis de colportage	1000 \$
Permis encan, cirque, foire ambulante	100 \$
Permis d'un feu ou d'une manifestation	20 \$
Location d'un panneau publicitaire	2 000 \$ /année
Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	75 \$
Demande d'usage conditionnel	100 \$
Coupe de béton ½	Coût
Inspecteur en bâtiments ½	50 \$/heure
Bâtiment à arche	500 \$

<sup>1</sup>Taxes applicables en sus

<sup>2</sup>Frais d'administration en sus